

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

ARRETE N° 191-1/17

**Direction des Mobilités, de la Voirie et des Réseaux
Service Déplacements**

Le Maire de la Ville de Haguenau,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3 à R411-8, R 411-26 et R411-28,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6, L 2542-2,
Vu l'arrêté municipal du 25 mai 1959 et ses arrêtés complémentaires,
Vu l'arrêté municipal n° 64A du 30 mars 1989 limitant les horaires d'intervention sur le domaine public,
Vu la demande de l'entreprise 2S Constructions 35 rue de Lichtenberg 67340 Reipertswiller,
Considérant l'incidence sur la circulation et le stationnement de travaux de construction d'une résidence

ARRÊTE

Article 1^{er} : La rue **BETZHEIM** est **barrée à la circulation** entre la rue des **ROSES** et le n°22, rue **BETZHEIM**. Le stationnement est interdit et qualifié de gênant au droit des travaux. Pour permettre l'accès des riverains, il est instauré un **double sens de circulation**. Le sens unique de circulation est levé rue **BETZHEIM**.
Le trottoir, côté impair, est barré à la circulation des piétons au niveau du n°7, rue des **ROSES**

DU LUNDI 17 JUILLET AU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017

Pour des raisons de service lié au déplacement des marchés hebdomadaire rue des **CHEVALIERS**, **l'accès à l'entrée arrière de l'annexe de Hôtel de Ville, situé rue BETZHEIM sera garanti par le demandeur**

**LE LUNDI 14 AOUT 2017,
LES MARDIS 8, 22, 29 AOUT, 26 SEPTEMBRE, 3 OCTOBRE, ET 7 NOVEMBRE 2017,
LES VENDREDIS 4, 11, 18, 25 AOUT, 1^{er} SEPTEMBRE, ET 22 SEPTEMBRE 2017**

Article 2 : La mise en place de la signalisation appropriée est à la charge du demandeur. L'occultation du sens unique et du sens interdit est à la charge du demandeur. Un communiqué, réalisé par le demandeur, est transmis aux riverains avant le démarrage des travaux.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Haguenau est chargé de l'exécution du présent arrêté dont il aura ampliation.

Fait à Haguenau, le 05 juillet 2017

Destinataires :

- . M. le Commissaire de Police de Haguenau
- . M. le Responsable du SMUR de l'hôpital civil de Haguenau
- . M. le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Haguenau
- . Carpostal

Mairie de Haguenau :

- Direction de la Construction et du Patrimoine
- Direction des Interventions et du Cadre de Vie
- Service des affaires juridiques
- Service sécurité, police municipale
- Service des ordures ménagères
- Service des Affaires scolaires

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint au Maire,

André ERBS